



SYNDICAT NATIONAL C.G.T.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Comité Technique Onema du 6 janvier 2014

Avis du SN-CGT-ONEMA sur le titre III (Agence Française pour la Biodiversité)

Nous avons publié, suite au Comité technique de l'Onema du 11 décembre 2013, un avis sur le titre III du projet de loi sur la biodiversité portant création de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Ce titre III a ensuite été examiné lors d'une réunion du Comité technique ministériel (CTM) le 19 décembre, au cours de laquelle les cinq organisations syndicales ont voté contre à l'unanimité. A l'issue de celle-ci, un petit nombre de modifications ont été introduites. Les organisations syndicales ont en effet déposé plusieurs dizaines d'amendements, mais quatre seulement ont été retenus par l'administration.

Ce projet modifié étant soumis pour un second (et dernier) avis au Comité Technique de l'Onema de ce 6 janvier 2014, nous émettons l'avis global et définitif qui suit, très proche de celui du 11 décembre dernier.

S'il fallait tirer une conclusion d'ensemble sur ce dossier, elle tiendrait en ceci que l'objectif affiché de "faire de la France un état exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité" est *totalem*ent hors de portée de ce projet de titre III. En effet, le projet d'agence envisagé ne répond à aucune "ambition" véritable en termes de biodiversité, ni d'ailleurs en matière d'eau et de milieux aquatiques.

Le nom, le périmètre, les missions, le budget de cette agence, sont inappropriés et imposteurs.

Si l'ONEMA a servi ici de modèle, comme on peut le lire dans l'étude dite d'impact – car elle n'en est pas, ce n'est qu'un plaidoyer *pro domo* -, c'est plus que dommageable : aucune expérience n'a été tirée du vécu ONEMA, pourtant flagrant de contre-exemples à ne pas suivre.... Cette référence à l'Onema est d'ailleurs de dernière minute : le modèle brandi, lors de l'annonce initiale de septembre 2012, et jusqu'en juillet 2013, était celui de l'ADEME, qui a 3 sites centraux, 26 directions régionales, 3 représentations dans les TOM, 1 bureau à Bruxelles et un réel rôle scientifique, technique et d'appui-conseil, avec des forces dédiées pour cela.

L'AFB esquissée n'est pas une "agence française" mais bien une structure *nationale*, car le lien avec et la part faite aux Collectivités locales, Régions notamment, est plus que ténu. Leur envie d'en être n'est d'ailleurs pas établie... Pourquoi "agence" au demeurant, terme d'origine anglo-saxonne, et non simplement "office", qui doit par définition officier, donc faire ? L'inspection générale des finances (IGF) n'a-t-elle pas conseillé d'arrêter de



multiplier les agences, qui ne semblent faites que pour compenser l'affaiblissement voulu de l'Etat central ?

Le Conseil d'administration est d'ailleurs parfaitement étatique (plus de 50%), les collectivités étant mélangées aux usagers dans un second collège fourre-tout et les personnels réduits à la portion congrue ("au moins un représentant"), un peu comme à l'Onema, où ils ont deux représentants parmi 32 membres. Tandis qu'à l'ADEME, le CA en comprend six pour 27 membres et l'Etat seulement 10... Bref, un CA godillot, totalement inopérant. Le fait d'y adjoindre députés et sénateurs ne fait que confirmer la dimension essentiellement nationale de cette agence....

L'agglomération de « centrales » de tailles, structurations et fonctionnements différents, le mariage forcé entre un « gros » établissement national qui a des déclinaisons territoriales et trois « petits » qui n'en ont pas, laissant de côté des offices majeurs en termes de biodiversité (les Parcs nationaux, l'ONCFS, l'ONF) n'est en rien un "*outil complet*", ni le "*renforcement de la mise en œuvre de la politique de protection de la biodiversité*". C'est au contraire une construction totalement déséquilibrée.

La profusion des types de relations inter-organismes (rattachement, association, convention, unité mixte) montre bien l'embarras à monter cette « usine à gaz ». Le souci pathétique de singulariser les milieux marins (directeur adjoint et comité thématique permanent dédiés) le montre aussi.

Le "*leadership*" et les "*partenariats*" dont on se gargarise dans "l'étude d'impact" ne sont pas des réalités ni des réponses capables de surmonter les pressions anciennes comme nouvelles, toujours destructrices des milieux naturels.

Et ce, pour ne rien faire en propre, sinon "réunionner" en totale déconnexion des réalités du terrain, le "faire faire" étant érigé en principe suprême. Il y a là un total déni des missions structurelles, au prix de la perte des compétences écologiques existant à l'Onema, avec suppression prévisible des emplois utiles ici pour, peut-être, en créer chez d'autres, aux dépens de la bonne gestion des finances publiques... L'exclusion des travaux scientifiques et techniques, de la R&D appliquée, de la participation à la caractérisation, la surveillance, la mise en valeur et la restauration des milieux et de la biodiversité, notamment aquatiques, sont révélateurs de cette casse de l'existant. Les missions annoncées sont en réalité focalisées sur la bancarisation de données et les rapportages divers ainsi que sur le pilotage et le financement de tiers, au détriment de la capacité interne à faire, donc à rester expert. Mais les difficultés persistantes du SIE font plus que douter de la capacité à mettre en place le système d'information sur la biodiversité.

Ce déni des compétences et des qualifications, ce refus du faire se trouvent aussi du côté Police, où l'on réduit les agents à de simples servants des autorités administratives et judiciaires, la carence de ces dernières étant pourtant patente en matière de respect de l'environnement...

Autant dire de suite - cela apparaît entre autres dans "l'étude d'impact" - que seul Vincennes, échelon central de l'ONEMA, intéresse les fabricants de cette Agence factice, que le reste (sic) a sa place en DREAL et DDTM et qu'on ne parlera plus de cet office encombrant. Le titre III est muet quand à d'éventuelles implantations territoriales : aucune garantie sur le déploiement terrain réel de délégations et de pôles d'études et recherches, alors que par contraste, le principe des délégations interrégionales de l'Onema était inscrit dans la LEMA en 2006. Mais on conserve toutefois son budget, en catimini, pour payer avec



la redevance eau, les fonctionnaires et quelques contractuels techniques. L'Etat exsangue se remplume sans déboursier, les Agences se félicitent de voir éliminer un établissement parfois perçu comme un concurrent et les collectivités continuent à vouloir croire qu'elles font de la biodiversité... Il n'en faudra pas davantage pour que la France soit "*exemplaire*" en la matière !

Signe de la grande "*ambition*" (sic), le budget de cette agence est faible et constitué essentiellement par la mise de l'ONEMA, elle-même issue du budget des Agences. Aucun apport du côté "terrestre", apports très hypothétiques des collectivités ou de gestionnaires. Aucune redevance en vue sur les activités destructrices de la biodiversité terrestre, pour venir contrebalancer cette stupéfiante asymétrie de financement d'un organisme soi-disant dédié à toute la biodiversité...

La "fenêtre législative" n'est aucunement mise à profit pour envisager les moyens humains et financiers nécessaires à "*l'ambition*" pourtant revendiquée, ni même pour garantir des moyens seulement constants. De surcroît, cette création inutile engendrera une perturbation durable des quatre organismes intégrés à l'AFB, consommant une énergie de fusion qui viendra en déduction de moyens déjà insuffisants. Faut-il rappeler qu'un travail intersyndical a chiffré à 330 le nombre de postes supplémentaires nécessaires pour appliquer les mesures du Grenelle de l'environnement relatives aux seuls milieux aquatiques ?

Sous les mots positifs se cachent donc les maux de la "Modernisation de l'Action Publique", prolongation de la RGPP comptable et destructrice : les établissements pauvres doivent mutualiser leur pauvreté et encore maigrir...

Pire encore, rien de crédible ne vient résoudre le lancinant problème du statut des contractuels "maison" ; aucune garantie de la requalification statutaire et indiciare de ces agents, cyniquement laissés à l'écart de tous les chantiers de modernisation depuis 30 ans, notamment lors des fonctionnarisations de 1986 et de 2000.

La revalorisation des agents du corps de l'environnement et l'amélioration de la gestion du corps sont de même annoncées pour la énième fois, sans doute pour "faire passer la pilule", après des années de "silence radio".

Ce qui aurait pu figurer dans la colonne "actif" du bilan global n'a donc aucune chance d'égaliser ou même de dépasser la somme des éléments à ranger au passif.

Ce projet d'agence n'est ni fait, ni à faire.

Les personnels de l'ONEMA refusent de servir de "terrain de jeu" et de variables d'ajustement d'une pseudo-vision politique, d'une réduction supplémentaire de la protection des milieux et des espèces, des défenses corporatistes de tel ou tel organisme ou groupe d'usagers, sur fond de bricolage fragile par la fine fleur de nos élites technocratiques.